



MAYENNE  
communauté

2023

# Mayenne Communauté et la gestion des déchets



# Le service déchets

## Une équipe à votre service

Mayenne Communauté est constituée de 33 communes et regroupe environ 37 000 habitants. La Communauté de communes a la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le service déchets assure, en régie, la collecte des ordures ménagères résiduelles et du verre ainsi que la gestion des déchetteries. La compétence de traitement des ordures ménagères résiduelles a été déléguée au Conseil Départemental de la Mayenne. La collecte, le tri et le recyclage des papiers et emballages en mélange sont réalisés en prestation de service.

Le service déchets est engagé dans une démarche visant à :

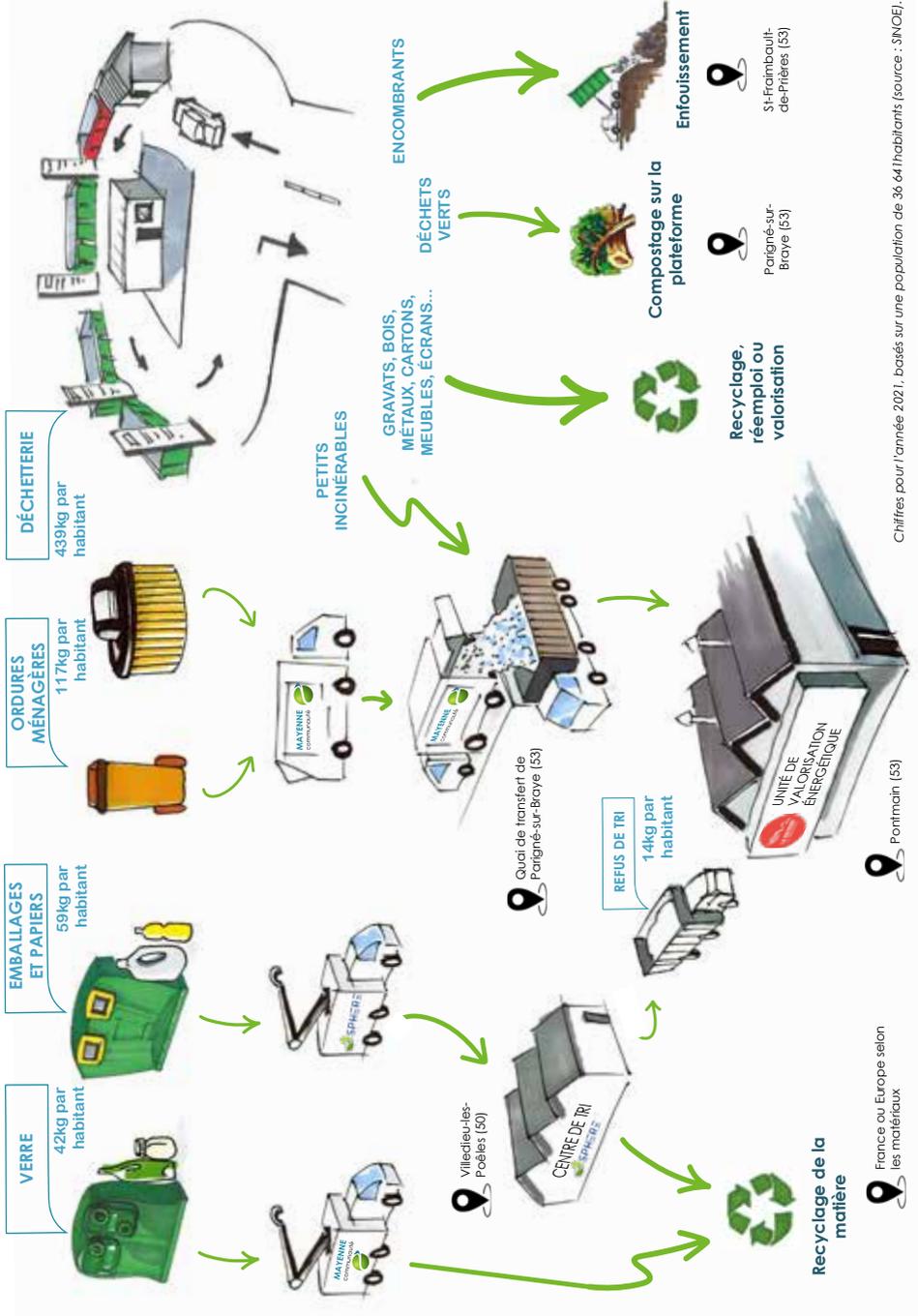
- ▶ Réduire la production de déchets ;
- ▶ Favoriser le tri des déchets produits par les usagers ;
- ▶ Augmenter la valorisation des déchets ;
- ▶ Maitriser les coûts du service.

Afin de répondre à ces missions, le service est composé de 26 agents. Le responsable coordonne l'ensemble de l'activité du service, composé de 3 pôles :

- ▶ Le pôle administratif : 3 agents, en charge de l'accueil physique et téléphonique des usagers, le suivi du fichier des redevables et la facturation de la redevance incitative à chaque foyer.
- ▶ Le pôle prévention : une animatrice prévention déchets et une chargée de mission économie circulaire en charge de la communication et des actions de réduction et de tri des déchets
- ▶ Le pôle technique est composé de 21 agents :
  - ↳ Un responsable et son adjoint
  - ↳ 2 binômes chauffeur/rippeur assurant la collecte des ordures ménagères en bacs individuels
  - ↳ Des chauffeurs assurant les missions de collecte des ordures ménagères et du verre en conteneurs aériens et semi-enterrés et de rotations et de vidage des bennes en déchetterie
  - ↳ Des gardiens de déchetterie assurant l'accueil et la gestion des déchetteries
  - ↳ Un agent en charge de la plateforme de compostage
  - ↳ Des agents en charge de la maintenance des conteneurs, de l'entretien des sites et de la distribution des bacs individuels

Depuis 2018, la tarification du service a été harmonisée pour l'ensemble des usagers de Mayenne Communauté avec la mise en place de la redevance incitative.

# Le circuit des poubelles



Chiffres pour l'année 2021, basés sur une population de 36 641 habitants (source : SNOE).

# La redevance incitative

Mise en place depuis 2014, **la redevance incitative concerne tout le monde : locataires et propriétaires occupants.**

Elle se compose d'un abonnement à l'année et d'une part variable où sont inclus un nombre de levées ou de dépôts selon le système (bac ou conteneur). Mis en place en 2015, les levées/dépôts inclus sont les composants de la part variable. Ils sont dûs qu'ils soient

réalisés ou non, ce qui permet de lutter contre les dérives (tassement des poubelles, dépôts sauvages, export de déchets, etc.), tout en préservant l'aspect incitatif.

**Facture 2023 =**

**Abonnement pour l'année 2023**

**+**

**Part variable 2022**

(Levées/dépôts inclus + levées/dépôts supplémentaires réalisés en 2022)

## Que finance la redevance incitative ?

Les principaux services accessibles pour les habitants du territoire et dont le service déchets assure la charge, sont les suivants :



**La collecte et le traitement des ordures ménagères**

En bac individuel ou en conteneurs semi-enterrés (CSE)



**La gestion des déchetteries et points de collecte**



**La collecte et le traitement des papiers et emballages**



**La gestion de la plate-forme déchets verts**

Le guide de la gestion des déchets

# Collecte des ordures ménagères résiduelles

## Collecte en bacs individuels

Lorsque votre bac individuel **est plein**, mais ne déborde pas, sortez-le pour qu'il soit collecté, poignée vers la chaussée. Votre bac est ainsi collecté et **une levée est comptabilisée**.

Attention, si votre bac déborde (couvercle mal fermé, sac au-dessus..) où si vous avez trop tassé les sacs dans votre bac, **il ne pourra pas être collecté**.



### COLLECTE LES JOURS FÉRIÉS

Les jours fériés, pas de report de collecte pour les bacs individuels, sauf pour le 8 mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.

Pour ces 3 journées, reportez-vous au site internet de Mayenne Communauté ou aux journaux locaux pour connaître le décalage des jours de collecte.

Pour laisser la chaussée libre et ne pas voir votre bac se remplir par autrui, **rentrez votre bac après chaque collecte**.

Découvrez les détails des tournées de collecte et de l'implantation des CSE sur le site internet de Mayenne Communauté.

## Grille tarifaire 2023 | Foyers en bacs individuels

Composition du Foyer	Volume du Bac	Facture annuelle	Prix d'une levée supplémentaire
1 à 3 personnes	120 L	137,40 € (incluant 9 levées)	3,60 €
4 à 5 personnes	240 L	184,69 € (incluant 9 levées)	7,20 €
6 personnes et plus	340 L	282,30 € (incluant 9 levées)	10,20 €
Professionnels	660 L	431,26 € (incluant 9 levées)	19,80 €
	750 L	481,89 € (incluant 9 levées)	22,50 €

Votre facture est composée d'un abonnement permettant un accès illimité aux déchetteries (pour les particuliers) et aux conteneurs de tri, ainsi que d'une part variable qui est proportionnelle au volume d'ordures ménagères produites (avec des levées incluses).

# Collecte des ordures ménagères résiduelles

## La collecte en conteneurs semi-enterrés

Pour déposer vos ordures ménagères résiduelles, les foyers ayant une collecte en apport volontaire doivent utiliser un badge pour ouvrir les tambours des conteneurs semi-enterrés. Le badge donne accès aux 250 conteneurs présents sur Mayenne Communauté (sauf pour les tambours 30L présents uniquement à proximité d'habitat grand collectif à Mayenne).

## Grille tarifaire 2023 | Foyers en conteneurs semi-enterrés

Type d'habitat	Volume du Tambour	Facture annuelle	Prix d'une levée supplémentaire
Habitat grand collectif exclusif	30 L	83,91 € (incluant 36 dépôts)	0,90 €
Autre type d'habitat	60 L	111,57 € (incluant 18 dépôts)	1,80 €

Votre facture est composée d'un abonnement qui donne un accès illimité aux déchetteries (pour les particuliers) et aux conteneurs de tri, ainsi que d'une part variable qui est proportionnelle au volume d'ordures ménagères produites (avec des dépôts inclus).

En cas de difficultés de paiement, il ne faut pas hésiter à contacter le centre des finances publiques au 02.43.04.13.03 ou à [sgc.mayenne@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:sgc.mayenne@dgifp.finances.gouv.fr). De même, des conseils pour réduire vos déchets et votre facture, peuvent être proposés par le service prévention déchets.

### LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS IRRÉGULIERS

Pour rappel, **il est absolument interdit par la loi de déposer vos déchets, en dehors des conteneurs prévus à cet usage**. Un défaut de badge n'exclut pas une facturation de l'abonnement et d'un forfait minimum de dépôts. Afin de limiter les dépôts sauvages, le service déchets a mis en place :

- ▶ Un forfait minimum de dépôts en complément de l'abonnement de la redevance
- ▶ Des actions de communication pour expliquer le fonctionnement du service
- ▶ Des opérations d'identification et de facturation de prestations d'enlèvement pour les auteurs de dépôts sauvages
- ▶ Des suppressions et aménagements de points d'apport volontaire qui posent des difficultés trop importantes.

# Collecte des ordures ménagères résiduelles

## Le fonctionnement du badge

Le badge permet l'ouverture du tambour des conteneurs semi-enterrés (CSE). Vous pouvez récupérer votre badge auprès de votre mairie ou de Mayenne Communauté.



Appuyez sur le bouton poussoir et posez le badge sur le lecteur à l'endroit indiqué.

selon le modèle

OU



Posez le badge sur le lecteur à l'endroit indiqué. Les instructions s'affichent à l'écran.



Ouvrez le tambour en prenant votre temps.



Déposez votre (ou vos) sac(s) dans le tambour.



Respectez le volume du tambour (60L).



Refermez le tambour.

Les dépôts sont comptabilisés uniquement en cas d'ouverture et fermeture totale du tambour.

# Collecte des emballages recyclables

## Afin de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles, pensez à trier vos déchets !

**200** points d'apports volontaires sont installés sur l'ensemble de Mayenne Communauté.

Pour connaître le plus proche de votre domicile, contactez votre Mairie, ou rendez-vous dans la rubrique « *Utile > Déchets > Systèmes de collecte des ordures ménagères* » sur :

[www.mayennecommunaute.fr](http://www.mayennecommunaute.fr)



En 2021, la collecte et le traitement **d'une tonne d'ordures ménagères résiduelles coûte 288€** à la collectivité contre **192€ pour une tonne d'emballages** triés dans les conteneurs aux consignes jaunes.

**Les refus de tri représentent 21%** des tonnages collectés dans les conteneurs aux consignes jaunes. Ces erreurs de tri complexifient le tri des emballages et leur traitement occasionne **un surcoût de 69 460€**.

Un doute sur le devenir d'un déchet ? Demandez au guide du tri ! Soit sur le site [www.triercestdonner.fr](http://www.triercestdonner.fr) ou sur l'application mobile !



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées a fortement diminuée (-60% depuis 2012). Notre production moyenne est en dessous du niveau national et départemental avec **117kg d'ordures ménagères par habitant et par an**.



La quantité d'emballages recyclables collectés a elle augmentée (+45% depuis 2012). Ces performances de tri sont parmi les meilleures au niveau national avec **100kg d'emballages triés par habitant et par an**.



# Tri des déchets

## Les bons gestes du tri



**Pas besoin de laver,  
il suffit de bien vider**



**Écrasez les bouteilles  
dans la hauteur**



**Pliez  
les emballages**



**N'emboîtez pas les  
emballages.**

Rappel : depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021

# TOUS

**vos emballages  
& vos papiers**

# SE TRIENT



**dans les  
conteneurs aux  
consignes jaunes**

**C'est un emballage ou un  
papier ?**

**Dans le bac de tri !**

*Tous les emballages se trient mais  
pas les objets, produits d'hygiène  
ou la vaisselle. Ce ne sont pas des  
emballages.*



# Tri des déchets

## Dans les conteneurs aux consignes jaunes



TOUS LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

## Dans les conteneurs aux consignes vertes

TOUS LES BOCAUX



TOUTES LES BOUTELLES



« Les dépôts dans les conteneurs de tri sont compris dans l'abonnement. »

La collecte et le traitement du tri représentent environ **25%** des dépenses du service. »

# Tri des déchets

## Au composteur

### Je peux composter facilement

- ▶ Tous les fruits et légumes (dont agrumes et pommes de terre)
- ▶ Filtres et marc de café, thé et infusion (sauf sachets en nylon).
- ▶ Coquilles d'œufs écrasées.
- ▶ Essuie-tout, papier journal, boîtes d'œufs en carton...
- ▶ Petits résidus de jardin : branchages, feuilles, fleurs...

### En petites quantités, à éviter si je débute ou en collectif

- ▶ Restes de repas, y compris céréales et pâtes cuites.
- ▶ Restes de viande et poisson, petits os, jus et sauces...
- ▶ Pain rassis (ré-humidifié et en petits morceaux).
- ▶ Aliments avariés
- ▶ Tontes fraîches
- ▶ Produits laitiers avariés.
- ▶ Litières de petits herbivores (lapins, cochons d'Inde...)

### Parce qu'ils se dégradent lentement, j'évite

- ▶ Coques de noix, pistaches, noyaux....
- ▶ Les gros branchages (ou alors broyés).
- ▶ Les coquilles de crustacés et de coquillages (ou alors écrasées).
- ▶ Les gros os.

Plus d'informations sur le compostage en p.18

## À la poubelle (sac noir)



LES PETITS OBJETS



LES OBJETS D'HYGIÈNE À USAGE UNIQUE



VAISSELLE ET VERRES CASSÉS



LES CENDRES, LES POUSSIÈRES D'ASPIRATEURS ET DE MAISON

# Tri des déchets



## En déchetterie

Cartons bruns, pots en terre, pots de peintures.... Voir p.14 pour plus de détails.



## Dans les points de vente ou en déchetterie

Ampoules, piles, petit et gros électroménager non-réparable (téléphones, sèche-cheveux, réfrigérateur...), cartouches d'encre...



## Dans les points de vente uniquement

Cartouches de carafes filtrantes, cartouches de gaz pour machines à eau pétillante, bouteilles de gaz...



## Dans les bornes textiles

Vêtements, linges, chaussures, sacs, ceintures... Même abîmés ou troués ! Ils sont à déposer propres, secs et dans un sac fermé. Ils seront revendus (bon état) ou recyclés (abîmés).



## En pharmacie

Médicaments **non consommés** ou **périmés** (l'emballage vide -carton, blister, flacon- va au tri).

Pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement (seringues...), retrouvez les points de dépôts sur [dastri.fr](http://dastri.fr)



# Déchetteries : horaires et consignes

DÉCHETTERIES					
	Marigné sur Mayenne	Parnigné sur Braye	St Fraimbault de Prières	Le Ribay	Lassay les Châteaux
Lundi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h30 (17h*)	9h30 – 11h45 13h30 – 18h (17h*)		9h30 – 11h45	13h30 – 17h30 (17h*)
Mardi		9h30 – 11h45 13h30 – 18h (17h*)	9h30 – 11h45 13h30 – 15h30		
Mercredi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h30 (17h*)	9h30 – 11h45 13h30 – 18h (17h*)		13h30 – 17h30 (17h*)	9h30 – 11h45
Jeudi		9h30 – 11h45 13h30 – 18h (17h*)	9h30 – 11h45 13h30 – 15h30		
Vendredi		9h30 – 11h45 13h30 – 18h (17h*)	9h30 – 11h45 13h30 – 15h30		9h30 – 11h45 13h30 – 17h30 (17h*)
Samedi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h30 (17h*)	9h30 – 11h45 13h30 – 18h (17h*)	13h30 – 15h30	9h30 – 11h45	9h30 – 11h45 13h30 – 17h30 (17h*)

\* Horaires du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars inclus.

POINTS DE COLLECTE			
	Commer	Aron	Jublains
Lundi	16h00 – 18h00 (17h00*)		16h – 18h (17h*)
Mardi		15h45 – 17h30 (17h*)	
Mercredi			9h30 – 12h (11h*)
Jeudi		15h45 – 17h30 (17h*)	
Vendredi		15h45 – 17h30 (17h*)	
Samedi	13h30 – 16h00 (15h00*)	15h45 – 17h30 (17h*)	14h30 – 18h (16h30*)

\* Horaires du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars inclus.

- ▶ Dernière admission 15 minutes avant la fermeture
- ▶ Récupération interdite
- ▶ Veuillez respecter les consignes et conseils du gardien
- ▶ Accès limité aux véhicules de – 3,5 tonnes
- ▶ Toutes les déchetteries sont fermées le 24 et le 31 décembre.

« Les dépôts en déchetteries ou en points de collecte sont compris dans l'abonnement (apport maximum de 1,5 m<sup>3</sup> par jour et par type de déchets).

Les déchets déposés en déchetterie représentent **34 %** des dépenses du service. »

# Déchetteries : que peut-on déposer ?



DÉBLAIS / GRAVATS



BOIS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



CARTONS



HUILES DE FRITURES



LAMPES



PILES ET ACCUMULATEURS



HUILES DE VIDANGE



CARTOUCHES ENCRE



ENCOMBRANTS



DEEE



MOBILIER



PEINTURES



POLYSTYRÈNE



RÉUTILISATION REEMPLOI



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



Certaines déchetteries comme celles de Parigné-sur-Braye ou de Lassay-les-Châteaux disposent de plus de filières pour un meilleur tri. Consultez [www.mayenne-communaute.net](http://www.mayenne-communaute.net) pour la liste complète.

## Et dans les points de collecte ?

### COMMER :

- ▶ déchets verts,
- ▶ encombrants,
- ▶ ferraille,
- ▶ gros cartons,
- ▶ gravats.

### ARON :

- ▶ déchets verts,
- ▶ encombrants,
- ▶ gros cartons.

### JUBLAINS :

- ▶ déchets verts,
- ▶ encombrants,
- ▶ ferraille,
- ▶ gros cartons.

# Comment réduire notre production de déchets ?



En 2021, le Conseil Départemental de la Mayenne a fait une étude sur le contenu de nos ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) afin d'identifier des axes pour les réduire.

► J'applique les consignes de tri



► Je composte les déchets de cuisine et de jardin



► J'évite les produits d'hygiène à usage unique



► Je dépose en magasin ou déchetterie (piles, ampoules, textiles, appareils électriques...)



► J'évite le gaspillage alimentaire



**ORDURES MÉNAGÈRES**

# Comment réduire notre production de déchets ?



Afin de donner **une seconde vie** à vos objets ou vos vêtements : déposez-les dans les bennes Emmaüs ou les bornes Relais.

# Comment réduire notre production de déchets ?

## Le paillage

### Comment pailler efficacement ?

- 1 enlevez les herbes spontanées en place
- 2 sans la retourner, travaillez la terre pour la décompacter
- 3 si vous paillez pour la première fois, apportez du compost en surface pour stimuler l'activité des micro-organismes
- 4 étalez le paillis (tontes de gazon séchées, feuilles mortes, branches et brindilles broyées, fougères...) en couche homogène de 2 à 10 cm d'épaisseur. Puis arrosez le paillis si nécessaire.

### Envie d'en savoir plus ? Besoin d'outils ?

Vous pouvez bénéficier gratuitement d'un **accompagnement au jardinage au naturel** avec le CPIE Mayenne.

Vous pouvez aussi rejoindre **la Coccinelle, une coopérative de jardinage au naturel** initiée par le CPIE et Mayenne Communauté. Location de broyeurs et autres outils à coût raisonné, appartenance à un réseau d'entraide et de conseils, échange de végétaux, cette coopérative a vocation à faciliter la gestion des déchets verts chez soi, tout en jardinant naturellement.

02 43 03 79 62

[www.cpie-mayenne.org](http://www.cpie-mayenne.org)



## Le mulching

Le mulching est un procédé de broyage multiple de l'herbe coupée par une tondeuse à gazon adaptée à cette pratique.

### Pourquoi pratiquer le mulching ?

- ▶ pour gagner du temps : pas de ramassage de l'herbe ni de passage à la déchetterie
- ▶ pour avoir un beau gazon : préservation de l'humidité du sol, fertilisation naturelle et augmentation de la densité de la pelouse.
- ▶ pour économiser de l'argent (63€/an pour un jardin de 500m<sup>2</sup>)

### Comment pratiquer le mulching :

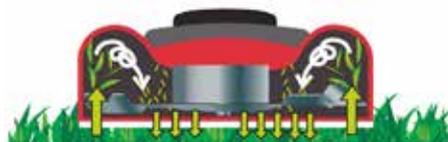
- ▶ tondre au tiers de la hauteur des brins,
- ▶ tondre régulièrement : 1 fois par semaine,
- ▶ modifier son chemin de tonte à chaque passage.

Astuce écomotivée pour les débutants :

« Je ramasse la 1<sup>e</sup> tonte »

« Je tonds en mulching 1 fois sur 2 »

« Je ramasse si l'herbe est trop haute ou trop humide »



# Comment réduire notre production de déchets ?

## Le compostage

**Pour tout savoir sur le compostage (équilibre, emplacement idéal, que faire en cas d'odeurs...) le service prévention vous accompagne !**

Retrouvez des guides et de la documentation sur le site internet de Mayenne Communauté ou sur demande, à l'accueil du service.



Envie de poser vos questions en direct ? Retrouvez les animateurs prévention du Nord-Mayenne sur le groupe [facebook](#)

**Compostage et jardinage au Naturel en Nord Mayenne**



### 3 règles d'or pour réussir son compost :

- ▶ **une bonne aération** : mélangez les déchets humides et mous à d'autres plus grossiers. Remuez, décompactez et mélangez les déchets à chaque apport.
- ▶ **de l'eau sans excès** : le compost doit toujours rester humide sans être gorgé d'eau.
- ▶ respect de **l'équilibre entre les déchets humides et secs** (carbone/azote) pour la prolifération des décomposeurs.

### VOUS N'AVEZ PAS DE COMPOSTEUR ?

Si vous avez un jardin, vous pouvez vous inscrire auprès du service déchets pour obtenir **gratuitement, un composteur individuel** et un bio-seau.

Si vous n'avez pas de jardin, vous pouvez déposer vos bio-déchets dans l'un des 14 **composteurs collectifs** mis à votre disposition par Mayenne Communauté.

*Plus d'informations auprès du service déchets de Mayenne Communauté.*



**Le compost produit à la plateforme déchets verts est distribué gratuitement aux particuliers en déchetterie.**

## Quelles perspectives pour le service déchets en 2023

Chaque année, le service déchets de Mayenne Communauté poursuit ses actions afin d'améliorer les services proposés aux usagers, tout en maîtrisant les coûts du service : optimisation de la collecte des déchets, mise en place de nouvelles filières de valorisation, accompagnement des habitants...

En 2023, le service déchets va continuer d'évoluer avec la mise en place de nouveaux projets :

- ▶ La mise en place de **nouvelles filières en déchetterie**, pour valoriser toujours plus de matériaux.
- ▶ Des travaux pour **agrandir et mettre aux normes la déchetterie de Martigné**, ainsi qu'une étude pour concevoir la nouvelle déchetterie, qui sera située à Aron.
- ▶ Le passage progressif à une collecte des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire pour l'ensemble des habitants du territoire avant le 1er janvier 2025.
- ▶ Rédaction d'un nouveau PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Dans ce programme sont définis pour les 7 années à venir, tous les engagements de la collectivité en matière de réduction et de valorisation des déchets.
- ▶ Le financement de **40 animations pour les écoles maternelles et élémentaires** du territoire, ainsi que la **formation des éco-délégués des collèges et lycées**.
- ▶ Des partenariats, avec les acteurs du territoire, pour promouvoir la réduction des déchets : Gratiféria de vêtements, Tous au compost, coopérative citoyenne de jardinage au naturel, visites...



**MAYENNE**  
communauté

## CONTACTS

Service collecte et gestion des déchets  
Mayenne Communauté

02.43.30.21.34  
dechets@mayennecommunaute.fr  
www.mayennecommunaute.fr

10 rue de Verdun - CS 60111  
53103 MAYENNE CEDEX

 Points de collecte

 Déchetteries



Afin de limiter l'impact environnemental de ce guide, nous n'imprimons que les quantités nécessaires, localement, à l'Imprimerie Solidaire de Martigné-sur-Mayenne (certifiée PEFC, FSC® et Imprim'Vert), avec des encres végétales et sur un papier certifié PEFC 100% et Ecolabel européen.

Conception : Mayenne Communauté / Illustrations pages 3, 9 et 14 : Ida Bordier

Avec le soutien de :

